

# Contrat d'engagement jeune (CEJ)

## Données

Données brutes, provisoires

## Sources

Sources : Pôle emploi et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares

## Définition

Précédant le Contrat d'engagement jeune, la **Garantie jeunes** a été mise en place par les missions locales sous forme expérimentale en octobre 2013. Droit ouvert aux **jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité financière, ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET)**, elle combinait un **accompagnement collectif renforcé, des mises en situation de travail et une garantie de ressources**. L'accompagnement se déroulait sur une période de 12 mois renouvelable par tranche de 6 mois.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le dispositif a été généralisé à l'ensemble du territoire national suite à la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. La Garantie jeunes est alors devenue un droit pour tous les jeunes remplissant les critères d'éligibilité et constituait une modalité spécifique, particulièrement intensive, du Pacea (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi).

---

Le 1<sup>er</sup> mars 2022, la **Garantie jeunes (GJ) a été remplacée par le Contrat d'engagement jeune (CEJ)** mis en œuvre par Pôle emploi ou les missions locales ; du côté de Pôle emploi, une partie du public de l'Accompagnement individualisé des jeunes (AIJ) est également désormais orientée vers ce dispositif depuis cette date. Le CEJ est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas de formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum.

Les jeunes en dispositif sont suivis par un conseiller dédié. L'accompagnement prend la forme d'un programme intensif de 15-20 heures par semaine avec une mise en activité régulière (stages, activités collectives, immersions, etc.).

Selon leurs ressources et sous condition de respecter leurs engagements, les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros.

## CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ)

Mise à jour : 31 août 2023

### Nombre d'entrées\* en Contrat d'engagement jeune (CEJ)

	Nombre d'entrées en mai 2023			Cumul de janvier à mai 2023		
	Ensemble	En mission locale	A Pôle emploi	Ensemble	En mission locale	A Pôle emploi
Alpes-de-Haute-Provence	41	14	27	268	124	144
Hautes-Alpes	61	31	30	328	185	143
Alpes-Maritimes	453	243	210	2 460	1 399	1 061
Bouches-du-Rhône	896	556	340	4 978	3 185	1 793
Var	534	360	174	2 859	1 949	910
Vaucluse	334	223	111	1 968	1 401	567
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>2 319</b>	<b>1 427</b>	<b>892</b>	<b>12 861</b>	<b>8 243</b>	<b>4 618</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>27 586</b>	<b>17 329</b>	<b>10 257</b>	<b>149 051</b>	<b>97 714</b>	<b>51 337</b>

\* nouvelles entrées + reconductions

Note : données brutes, provisoires

Sources : Pôle emploi et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares

### Nombre de bénéficiaires\* de Contrat d'engagement jeune (CEJ) à fin mai 2023

	Ensemble	En mission locale	A Pôle emploi
Alpes-de-Haute-Provence	365	242	123
Hautes-Alpes	308	173	135
Alpes-Maritimes	2 330	1 419	911
Bouches-du-Rhône	5 101	3 494	1 607
Var	2 660	1 875	785
Vaucluse	2 037	1 552	485
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>12 801</b>	<b>8 755</b>	<b>4 046</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>170 849</b>	<b>120 377</b>	<b>50 472</b>

\* entrées - sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif. Ces données incluent également la Garantie jeunes□

Note : données brutes, provisoires

Sources : Pôle emploi et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares